

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de Services – Prestations intellectuelles  
N°2019-12 – Tiers Lieux

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le lundi 20/01/2020 à 11 heures.**

## 1- Identification du pouvoir adjudicateur

### SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Adresse siège :	Téléphone :
ECOPARC Coeur d'Hérault, La Garrigue 9 rue de la Lucques, Bat B 34725 Saint André de Sangonis	04.67.02.01.01

## 2- Objet du marché

Objet du marché	Appui à la structuration d'un maillage territorial de Tiers Lieux du Coeur d'Hérault et formation des membres
Code (s) CPV	79411100-9 : Conseil en développement des entreprises 80522000-9 : Séminaires de formation

## 3- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire
Décomposition du marché	Lot unique En effet, compte tenu de la spécificité de la mission, il n'est pas prévu de décomposition en lots.
Durée du marché / Délai d'exécution	Délai d'exécution : à préciser par le cabinet (10 mois maximum) Point de départ du délai : Ordre de service (février 2020). Réunion de lancement de la mission : courant février (Date à confirmer)
Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

## 5- Financement et exécution

Modalités de financement	Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault. Conditions de règlement : Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 acompte de 30% du budget global à l'issue de la réalisation d'un bilan intermédiaire avec le Maître d'Ouvrage (avant l'été)</li><li>• Le prix est ferme et forfaitaire.</li></ul>
Personne habilitée :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Ordonnateur :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Comptable assignataire des paiements :	Monsieur Le Trésorière générale de Clermont l'Hérault
Imputation budgétaire	Sydel – Pôle Economie – 611 - Prestation

## 6- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne) :	SYDEL Pays Cœur d'Hérault Service : Economie
Variantes	non autorisées

## 7- Consultation

Dossier de Consultation des Entreprises	<p><u>Retrait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SYDEL rubrique marchés : <a href="https://www.coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics">https://www.coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics</a></li></ul> <p><u>Pièces constitutives du DCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le CCTP</li><li>• le règlement de la consultation</li><li>• le bordereau des prix (dernière page du règlement de consultation)</li><li>• l'acte d'engagement</li></ul> <p><u>Modification de détail au dossier de consultation</u></p> <p>Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.</p>
Renseignements complémentaires	<p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Correspondant pour renseignements administratifs</u> : Evelyne Séjourné 04.67.02.01.01</li><li>• <u>Correspondant pour renseignements techniques</u> : Annick Ferry, 04.99.91.46.37</li></ul> <p>Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p>

## 8- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	le lundi 20/01/2020 à 11 heures
Durée de validité des offres	90 jours

## 9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents liés à la candidature	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lettre de candidature ou Imprimé DC1;</li><li>- Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ;</li><li>- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;</li><li>- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire</li><li>- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;</li><li>- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ;</li><li>- Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature;</li><li>- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;</li><li>- Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;</li><li>- Certificats de qualifications professionnelles le cas échéant</li></ul>
Documents liés à l'offre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ;</li><li>- Le CCTP joint au présent règlement de consultation signé ;</li><li>- Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation faisant apparaître le nombre de journées, le coût journalier des différents intervenants et les frais annexes (devis détaillé et signé) ;</li><li>- Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant :<ul style="list-style-type: none"><li>o Le descriptif de la méthodologie;</li><li>o La composition de l'équipe proposée pour l'élaboration de l'étude ; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission</li><li>o Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission.</li></ul></li></ul>

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

Conditions d'envoi ou de remise des plis	<p>Les candidats doivent utiliser l'un des deux modes de transmission prévus ci-dessous sous peine de rejet de sa réponse.</p> <p><u>Remise des plis sous support papier :</u>          Sous la référence « NE PAS OUVRIR »          Offre relative à la consultation : <b>N°2019-12 – Tiers Lieux</b>  <b>« Appui à la structuration d'un maillage territorial de Tiers Lieux          Coeur d'Hérault et formation des membres »</b></p> <p><u>Adresse postale de réception des offres :</u>          SYDEL PAYS COEUR D'HERAULT          ECOPARC Coeur d'Hérault, La Garrigue          9 rue de la Lucques, Bat B          34725 Saint André de Sangonis</p> <p><u>ou remise des offres sur la plateforme site</u> à l'adresse indiquée :  <a href="http://www.e-marchespublics.com">http://www.e-marchespublics.com</a></p>
--	---

## 10- Négociation

Négociation prévue	Oui
Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par audition téléphonique. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## 11 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

### Critères de jugement des propositions :

N°	Descriptif du critère	Pondération
1	Valeur technique et méthodologie de la proposition	65 %
2	Prix de la prestation	35 %

### **Méthode de notation :**

Une note sur 20 est donnée à chaque critère puis est pondérée. Le total des notes pondérées de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

**La valeur technique** sera appréciée (note sur 20) au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Pertinence de la méthodologie proposée (30%)
- Moyens et livrables (20%)
- Planning prévisionnel (10%)
- Caractère original (5%)

**Pour le critère Prix**, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

**(Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre du candidat) X 20**

## **12- Voies et délais de recours**

Tribunal administratif de Montpellier

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

## **Documents complémentaires**

- CCTP
- Bordereau des Prix (voir ci-après)
- Acte d'engagement : ATTRI 1

## BORDEREAU DES PRIX

### Marché public de Services – Prestations intellectuelles N°2019-12 – Tiers Lieux

Appui à la structuration d'un maillage territorial de Tiers Lieux du Coeur d'Hérault et formation des membres

Veuillez préciser les prix unitaires suivants :

Estimatif	Prestations		Prix Unitaire HT	Optionnel pour supplément – Prix unitaire HT
<b>½ journées collectives</b>	Nombre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une demi-journée équivaut à 2 séances de 2h</li> <li>- la prestation comprend tous les frais annexes</li> </ul>		
<b>Journées collectives</b>	Nombre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la prestation comprend tous les frais annexes</li> <li>- une journée équivaut à 4 séances de 2h ou 2 séances de 4h</li> </ul>		
<b>Accompagnement individuel modulable</b>	Nombre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une demi-journée équivaut à 2 séances de 2h</li> <li>- la prestation comprend tous les frais annexes</li> </ul>		
<b>COÛT TOTAL HT</b>				
<b>TVA</b>				
<b>COÛT TOTAL TTC</b>				

**Montant maximum de la consultation : 16 000 € HT.**

**Tranche optionnelle** : Dans le cas où un accompagnement supplémentaire doit être envisagé, un avenant sera proposé sur la base du tarif indiqué.